
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
EN UN LOT D'UNE
MAISON D'HABITATION MITOYENNE
à **CULOZ-BEON(01350), 45 avenue Jean Falconnier**
SUR LA MISE A PRIX DE 66.000 € (soixante six mille euros) outre charges

ADJUDICATION LE MARDI 07 OCTOBRE 2025 à 14 Heures

à l'audience d'adjudication du Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de BOURG-EN-BRESSE (Ain),
au Palais de Justice de ladite ville, **32 avenue Alsace Lorraine.**

Cette vente est poursuivie à la requête la société **CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE ALPES**, Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.150.000.000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro SIREN 384 006 029, dont le siège social est situé 116 cours Lafayette - BP 3276 à 69404 LYON CEDEX 03, Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance dénommé Conseil d'Orientation et de Surveillance (C.O.S) régie par les articles L 512-85 et suivantes du Code Monétaire et Financier, prise en la personne de ses représentants légaux en exercice et domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat constitué Maître Luc ROBERT, avocat associé au seib de la **SELARL L.ROBERT ET ASSOCIES**,

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

Biens sis sur la commune de CULOZ-BEON (01350), 45 avenue Jean Falconnier, cadastrés sous les références **section AP numéro 553, « 6 avenue Jean Falconnier »** pour **00a 87ca**, consistant en une maison à usage d'habitation mitoyenne sur deux niveaux, en cours de rénovation, d'une superficie totale de 140,55 m² loi Carrez comprenant un garage (31,70 m² hors loi Carrez), une entrée (27,10 m²), un plateau au 1^{er} étage (59,44 m²) et des combles (54,01 m²) outre terrain attenant.

Aucun mode de chauffage - Le DPE ne s'applique pas - Tout à l'égout selon les dires du propriétaire - Travaux importants de rénovation à prévoir.

Les biens sont inoccupés.

Une visite des lieux sera effectuée par la SELARL AHRES, Commissaires de justice à la résidence de BOURG EN BRESSE (01), le mardi 23 septembre 2025 de 10 H à 11 H.

On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat du Barreau de l'Ain et à condition d'avoir procédé à la **consignation obligatoire d'une somme égale à 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 €**, par un chèque de banque établi à l'ordre de la CARPA RHONE ALPES constituée séquestre à cette occasion (avec obligatoirement l'attestation de la banque quant à l'origine des fonds).

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution de BOURG EN BRESSE (RG 25/00019), au cabinet de l'avocat poursuivant, sur les sites internet : <https://www.lucrobert-avocats.fr> et <https://www.encheres-publiques.com>

Fait et rédigé à Bourg en Bresse le 04 août 2025
Pour extrait, *Me Luc ROBERT, Avocat associé de la SELARL L.ROBERT et Associés*